

AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 aux contribuables de la Municipalité de Saint-Alban

EST PAR LES PRÉSENTES FAIT par la soussignée, Mélodie Couture-Montmeny, de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de la municipalité de Saint-Alban tiendra une séance extraordinaire le 9 décembre 2024 à 19h00, au 179, rue Principale à Saint-Alban.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

Donné à Saint-Alban, ce 5 novembre 2024



Mélodie Couture-Montmeny,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Mélodie Couture-Montmeny, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis mentionné ci-dessus, en l'affichant au bureau municipal et en le publiant sur le site web www.st-alban.qc.ca, le 5 novembre 2024.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 5 novembre 2024



Mélodie Couture-Montmeny,
Directrice générale et greffière-trésorière